



DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

30260

BROUZET LES QUISSAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2012 - Convocation du 06 avril 2012

L'an deux mille douze le douze du mois d'avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Laurent ALBEROLA.....

Présents : MM. Laurent ALBEROLA - Claude DAUDE – Samuel FEUILLADE - Olivier HEYER -Thierry CHAPON – Patricia GUENIOU - Thérèse LAURENS.....

Absents: Julien ROCHETTE pouvoir à Patricia GUENIOU – Lisbeth NATHAN pouvoir à Thérèse LAURENS – Sandrine BARRAL – Didier CAZALIS.....

Approbation séance du 28 mars 2012 :.....

Monsieur le Maire donne lecture de la séance du 28 mars 2012. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 28 mars 2012.....

Vote Budget Primitif 2012 :.....

CCAS : Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'année 2012 pour le CCAS de la commune qui s'équilibre comme ci-dessous :

- Fonctionnement : dépenses.....	1 500.00 €
Recettes	1 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2012 du CCAS tel que présenté ci-dessus.

M14 : Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'année 2012 pour le budget M 14 de la commune qui s'équilibre comme ci-dessous :

- Fonctionnement : dépenses.....	194 773.00 €
Recettes	194 773.00 €
- Investissement : dépenses.....	56 195.00 €
Recettes	56 195.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2012 du budget M 14 de la commune tel que présenté ci-dessus.

M 49 : Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'année 2012 pour le budget M 49 Assainissement de la commune qui s'équilibre comme ci-dessous :

- Fonctionnement : dépenses.....	96 057.00 €
Recettes	96 057.00 €
- Investissement : dépenses.....	948 756.00 €
Recettes	948 756.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2012 du budget M 49 assainissement tel que présenté ci-dessus.



Vote taux d'imposition 2012 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés en 2011 :

- Taxe d'habitation : ----- 7.14 %
- Taxe Foncier Bâti : ----- 12.85 %
- Taxe Foncier Non Bâti : ----- 41.27 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité, les Taux d'Imposition des Contributions Directes, pour l'exercice 2012 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : ----- 7.14 %
- Taxe Foncier Bâti : ----- 12.85 %
- Taxe Foncier Non Bâti : ----- 41.27 %
-

Office Nationale des Forêts : Forêt indivise Brouzet/Liouc

Le Maire donne lecture du bilan annuel de gestion pour l'année 2011 et informe de la nouvelle loi concernant la participation des communes aux frais de gestion de 2€/hectare/an (surface 204 hectares).

Projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes

Le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral numéro 2012-080-0013 relatif au projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion des Communautés de communes Coutach Vidourle, Autour de Lédignan et Cévennes-Garrigue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis défavorable sur le projet de périmètre défini par l'arrêté ci-dessus.

Servitude de passage assainissement DAUDE Claude parcelles AD185 et AD17

AD 185 : Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de constituer une servitude de passage pour l'implantation de canalisations d'eaux usées, sur la parcelle AD 185 sise à Aiguebelle, propriété de DAUDE Claude. Il propose en contre partie de cette servitude l'exonération de la participation de branchement au réseau collectif pour une maison.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De constituer une servitude de passage pour l'implantation de canalisations d'eaux usées sur la parcelle AD 185 sise à Aiguebelle, propriété de DAUDE Claude.
- L'exonération de la participation aux travaux de branchement au réseau collectif pour une maison
- La prise en charge des frais de notaire et de publication à la conservation des hypothèques
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents.

AD 17 : Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de constituer une servitude de passage pour l'implantation de canalisations d'eaux usées, sur la parcelle AD 17 sise à Aiguebelle, propriété de DAUDE Claude. Il propose en contre partie de cette servitude l'exonération de la participation de branchement au réseau collectif pour une maison.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De constituer une servitude de passage pour l'implantation de canalisations d'eaux usées sur la parcelle AD 17 sise à Aiguebelle, propriété de DAUDE Claude.
- L'exonération de la participation aux travaux de branchement au réseau collectif pour une maison



- La prise en charge des frais de notaire et de publication à la conservation des hypothèques
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents.

Création de deux postes adjoints administratifs 2^{ème} classe :

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1 - La création de deux postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet 10/35^{ème} affecté au secrétariat de mairie à compter du 12 avril 2012.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions diverses :

- Le maire donne lecture d'un courrier d'un administré et la réponse proposée. Le conseil prend acte.....
- Les délégués du SIRP présentent une proposition concernant l'accompagnement des enfants entre l'école et le bus et inversement. Le conseil souhaite que la proposition soit précisée.

Fin de la séance 23h00.